

Le Vignoble Classé de Féchy s'invite sur la Place fédérale

(Berne, le 14 septembre 2016) Pour célébrer le lancement de la marque Féchy Vignoble Classé, qui scelle l'alliance des vignerons autour d'une charte de qualité commune, les vignerons ont transformé, le temps d'une journée, la Place fédérale, à Berne, en vigne éphémère, composée de 400 plants de chasselas, le cépage emblématique des 165 hectares de ce vignoble d'exception. L'apéritif officiel s'est déroulé en présence d' Alexander Tschäppät, maire de Berne, et de nombreux parlementaires et représentants du monde viti-vinicole.

« Comme les vignerons se sentent souvent « oubliés » de la Berne fédérale et du monde politique, nous avons eu l'idée de créer ce vignoble d'un jour afin de rappeler l'importance de la viticulture en Suisse et les efforts entrepris par les vignerons pour préserver ce patrimoine d'exception et prétendre à une AOP sur le seul périmètre actuel de Féchy en 2022 », a déclaré, Jean-Luc Kursner, président de l'Association Vin et Terroir Féchy.

Dès 5 heures du matin, une vingtaine de vignerons ont habillé la Place fédérale de 400 plants de chasselas, le cépage roi du Vignoble classé de Féchy, formant une douzaine de lignes sur une surface de plus de 400 m². Tout au long de la journée, ils ont présenté au nombreux public et personnalités présents la carte de leur vignoble et l'important travail accompli au quotidien pour valoriser leur terroir.

Un rôle de pionnier

« Nous sommes parmi les premiers lieux de production en Suisse à publier la cartographie de nos lieux-dits en fonction des différentes analyses de sols menées dans notre vignoble. Cette connaissance des sols est essentielle pour guider le vigneron dans ses choix de mode de culture et obtenir ainsi des vins aux caractères originels », ajoute Pierre-André Gallay, membre du comité.

Historiquement, les vignerons de Féchy ont toujours été très actifs dans la défense de leur terroir. Il faut se souvenir que c'est à leur demande que les 70 hectares du cœur historique du vignoble de Féchy ont été mis au bénéfice d'un Arrêté de classement et de protection par le Conseil d'Etat vaudois en 1971. « En 2009, nous nous sommes opposés avec succès à une réforme législative qui aurait nui à l'authenticité des vins de Féchy. Aujourd'hui, notre union autour d'une marque et d'une charte de qualité communes est l'aboutissement des diverses démarches entreprises pour préserver ce patrimoine et perpétuer les valeurs de nos prédécesseurs », précise Jean-Luc Kursner.

Une charte de qualité commune

Les 15 vignerons signataires de la charte « Féchy Vignoble Classé ». ont décidé de n'y élever que des Grands Crus parcellaires et à des conditions bien précises. Seuls les vins bénéficiant de la mention Grand Cru, du lieu de production Féchy et de l'appellation cadastrale, peuvent afficher la marque « Féchy Vignoble Classé ». De plus les raisins doivent être vendangés à la main et les vins doivent respecter les cahiers des charges de la production intégrée, de la production biologique ou de pratiques équivalentes.

La cartographie du Vignoble Classé met en évidence la très grande richesse minéralogique de ses 43 lieux-dits. Quelques Grands Crus arborant la mention « Féchy Vignoble Classé » ont pu être dégustés sur la Place fédérale.

Pour un survol du Vignoble Classé : www.vinsfechy.ch

Pour tous renseignements complémentaires : Jean-Luc Kursner, Président de l'Association Vin et Terroir Féchy, au 079 433 25 26, et Pierre-Alain Rattaz, attaché de presse, au 078 607 68 87.